



COMITE SYNDICAL – Séance du MARDI 11 FEVRIER 2014

Date de convocation : 03 février 2014 - Date d'affichage : 03 février 2014

Nombre de délégués : En exercice : **22** - Présents : **12** - Votants : **16**

L'an deux mille quatorze, le onze février à 19h00, les délégués des communes auprès du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Région de Chevreuse, légalement convoqués, se sont assemblés au siège du Syndicat, sous la Présidence de Monsieur Jacques PELLETIER.

ETAIENT PRESENTS : Jacques PELLETIER, Président, (Milon la Chapelle)

Georges PASSET (Cernay la Ville)

Gerta TILMANN (Châteaufort)

Frédéric MONTEGUT (Choisel) ; Isabelle CAMPS (Choisel)

Jean-Pierre DE WINTER (Dampierre en Yvelines)

Christine MERCIER (Magny les Hameaux)

Pascal HAMON (Milon la Chapelle)

Françoise GOSSARE (St Forget) ; Jean-Luc JANNIN (St Forget)

Guy SAUTIERE (St Rémy lès Chevreuse)

Jacques FIDELLE (Senlisse)

ABSENTS REPRESENTES :

Anne HERY LE PALLEC (Chevreuse) donne pouvoir à Guy SAUTIERE

Guy BRUANDET (Chevreuse) donne pouvoir à Jacques PELLETIER

Bertrand HOUILLON (Magny les Hameaux) donne pouvoir à Christine MERCIER

Philippe GUIBERT (St Lambert des Bois) donne pouvoir à Françoise GOSSARE

ABSENTS EXCUSES :

Bernard BERGER (Cernay la Ville)

Patrice PANNETIER (Châteaufort)

Nicolas THIEFFRY (Dampierre en Yvelines)

Dominique DUCOUT (St Rémy lès Chevreuse)

Claude BENMUSSA (Senlisse)

COMPTE RENDU DE SEANCE

1. COMPTE DE GESTION 2013 DU SIVOM DE LA REGION DE CHEVREUSE

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Comité Syndical, à la majorité des membres présents ou représentés, (*une abstention : Mme HERY*), déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013, par le Comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2. COMPTE DE GESTION 2013 DE LA REGIE DES DISTRIBUTEURS

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Comité Syndical, à la majorité des membres présents ou représentés, (*une abstention : Mme HERY*), déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013, par le Comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3. COMPTE ADMINISTRATIF 2013 DU SIVOM DE LA REGION DE CHEVREUSE

Après s'être fait représenter le budget primitif de l'exercice 2013 et les autorisations spéciales qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux de mandats, le compte d'administration dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur.

Considérant que Monsieur Jacques PELLETIER, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2013, les finances du SIVOM en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles.

Procédant au règlement définitif du budget de 2013, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires et des budgets annexes :

Sections		Résultats à la clôture de l'exercice précédent		Affectation Investissement 2013	Résultats de l'exercice		RAR Investissement 2014	Résultats à la clôture de l'exercice	
		Déficits	Excédents		Déficits	Excédents		Déficits	Excédents
A	Fonctionnement		447 819.67 €	- 381 347.40 €		491 134.50 €			557 606.77 €
B	Investissement	671 347.40 €			155 000.60 €		439 426.00 €	826 348 €	
	TOTAUX	671 347.40 €	447 819.67 €	- 381 347.40 €	155 000.60 €	491 134.50 €	439 426.00 €	826 348 €	557 606.77 €

Monsieur MONTEGUT, Secrétaire, demande au Conseil Syndical de voter.

Le Comité Syndical, à la majorité des membres présents ou représentés, (*une abstention : Mme HERY*), approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen et déclare toutes les opérations de l'exercice 2013 définitivement closes et les crédits annulés.

4. COMPTE ADMINISTRATIF 2013 DE LA REGIE DES DISTRIBUTEURS

Après s'être fait représenter le budget primitif de l'exercice 2013 et les autorisations spéciales qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux de mandats, le compte d'administration dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur.

Considérant que Monsieur Jacques PELLETIER, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2013, les finances du SIVOM en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles.

Procédant au règlement définitif du budget de 2013, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires et des budgets annexes :

Sections		Résultats à la clôture de l'exercice précédent		Résultats de l'exercice		Résultats à la clôture de l'exercice	
		Déficits	Excédents	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents
A	Fonctionnement		8 194.64 €		138.91 €		8 333.55 €
B	Investissement		2 110.25 €		1 794.37 €		3 904.62 €
	TOTAUX		10 304.89 €		1 933.28 €		12 238.17 €

Monsieur MONTEGUT, secrétaire, demande au Conseil Syndical de voter.

Le Comité Syndical, à la majorité des membres présents ou représentés, (*une abstention : Mme HERY*), approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen et déclare toutes les opérations de l'exercice 2013 définitivement closes et les crédits annulés.

5. Compte Administratif 2013 du SIVOM de la Région de Chevreuse : Affectation des résultats de l'exercice

Le résultat de clôture 2013 de la section de fonctionnement est de **557 606.77 €**.

Par ailleurs, la section d'investissement présente un **résultat de clôture 2013 déficitaire de 826 348 €** repris au budget de l'exercice suivant (2014) au compte 001 sous la mention « solde d'exécution reporté », auquel il faut ôter **439 426 €** compte tenu de l'impact " des restes à réaliser " excédentaire, soit un résultat net d'exécution déficitaire de **386 922 €**.

Dès lors, le besoin de financement constaté doit être couvert par l'affectation de l'excédent de la section de fonctionnement à hauteur de **386 922 €** au compte 1068 " réserves ".

Le reliquat, soit : **557 606.77 € – 386 922 € = 170 684.77 €** sera repris dans les recettes de la section de fonctionnement du budget de l'exercice suivant.

Délibération votée à la majorité des membres présents ou représentés, (*une abstention : Mme HERY*).

6. Compte Administratif 2013 de la Régie des Distributeurs : Affectation des résultats de l'exercice

La section de fonctionnement présente un résultat de clôture excédentaire de **8 333.55 €**.

La section d'investissement présente un résultat de clôture excédentaire de **3 904.62 €**.

L'excédent de fonctionnement, soit **8 333.56 €**, sera repris dans les recettes de la section de fonctionnement du budget de l'exercice suivant sous la mention « article 002 » excédents antérieurs reportés.

L'excédent d'investissement de **3 904.62 €** sera repris dans les recettes de la section d'investissement du budget de l'exercice suivant.

Délibération votée à la majorité des membres présents ou représentés, (une abstention : Mme HERY).

7. BUDGET PRIMITIF 2014 DU SIVOM DE LA REGION DE CHEVREUSE

Sur proposition de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, **à la majorité des membres présents ou représentés, (une abstention : Mme HERY), décide de voter le budget primitif 2014 du SIVOM de la Région de Chevreuse :**

a) pour la section de fonctionnement

- DEPENSES : 2 942 000 €
- RECETTES : 2 942 000 €

b) pour la section d'investissement

- DEPENSES : 1 638 348 €
- RECETTES : 1 638 348 €

8. BUDGET PRIMITIF 2014 DE LA REGIE DES DISTRIBUTEURS

Sur proposition de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, **à la majorité des membres présents ou représentés, (une abstention : Mme HERY), décide de voter le budget primitif 2014 du SIVOM de la Région de Chevreuse :**

a) pour la section de fonctionnement

- * DEPENSES : 19 000 €
- * RECETTES : 19 000 €

b) pour la section d'investissement

- * DEPENSES : 11 704.62 €
- * RECETTES : 11 704.62 €

9. PARTICIPATIONS GLOBALES 2014 DES COMMUNES SYNDIQUEES

COMMUNES	Total	Fonctionnement	Emprunts (capital/intérêts)
CERNAY LA VILLE	92 156.48 €	44 880.09 €	47 276.39 €
CHATEAUFORT	51 376.22 €	28 106.34 €	23 269.89 €
CHEVREUSE	397 271.57 €	242 600.81 €	154 670.76 €
CHOISEL	35 959.09 €	19 937.65 €	16 021.44 €
DAMPIERRE	59 126.02 €	30 597.14 €	28 528.88 €
MAGNY LES HAMEAUX	315 450.00 €	166 451.27 €	148 998.73 €
MILON LA CHAPELLE	46 791.51 €	40 619.49 €	6 172.02 €
ST FORGET	26 263.74 €	13 860.31 €	12 403.43 €
ST LAMBERT	44 590.28 €	34 380.67 €	10 209.61 €
ST REMY LES CHEVREUSE	388 623.27 €	208 345.02 €	180 278.25 €
SENLISSE	29 391.80 €	15 221.22 €	14 170.59 €
TOTAL	1 487 000.00 €	845 000.00 €	642 000.00 €

Le Comité Syndical, **à la majorité des membres présents ou représentés**, (*une abstention : Mme HERY*), décide de reconduire la mise en recouvrement de ces participations par imposition syndicale pour l'année 2014.

10. CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE 2^{ème} CLASSE

Conformément à l'article 34 de la Loi du 26 janvier 1984, le Président rappelle au Comité Syndical que les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Le Président explique qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent d'Adjoint Technique Territorial 2^{ème} classe afin de pouvoir titulariser un agent contractuel remplissant toutes les conditions et donnant entière satisfaction à la collectivité.

Vu le tableau des emplois, le Président propose au Comité Syndical la création d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial 2^{ème} classe à temps complet (35 heures hebdomadaires).

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} avril 2014 :

Filière : Technique
Cadre d'emploi : Adjoint Technique
Grade : Adjoint Technique 2^{ème} classe
Ancien effectif : 1
Nouvel effectif : 2

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, **à la majorité des membres présents ou représentés**, (*une abstention : Mme HERY*), décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget 2014.

11. AVENANT AU CONTRAT DE CONCESSION DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE SUITE AU PROTOCOLE D'ACCORD ERDF/FNCCR

Le Président informe les membres du Comité Syndical du SIVOM de la Région de Chevreuse que l'ERDF et le FNCCR ont signé un protocole d'accord national relatif à diverses améliorations pouvant être apportées aux contrats de concession de distribution publique d'électricité dont ERDF et EDF sont conjointement titulaires.

Ce protocole prévoit, pour la période allant de 2014 à 2017 :

- La mise en place de programmes pluriannuels coordonnés d'investissement sur les réseaux de distribution d'électricité, à caractère indicatif, en complément des programmes annuels élaborés par les conférences départementales de programmation des investissements prévues par l'article L.2224-31 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Une modification partielle du calcul de la redevance d'investissement « R2 » due par ERDF, conduisant à atténuer l'importance des variations à la hausse ou à la baisse d'une année sur l'autre de cette redevance, de façon à réduire l'importance des aléas financiers pesant sur l'équilibre financier de l'autorité concédante et sur celui du concessionnaire.
- Une amélioration du nombre et de la précision des données comptables, patrimoniales et cartographiques transmises par ERDF aux autorités concédantes.

Le Président explique :

- Qu'il serait opportun d'appliquer les stipulations de ce protocole par voie d'avenant à la concession de distribution publique d'électricité du SIVOM de la Région de Chevreuse.
- Qu'à la demande d'ERDF, l'applicabilité d'un tel avenant devrait toutefois être soumise à la condition suspensive de la signature avant le 1^{er} MARS 2014, par un nombre d'autorités concédantes représentant au moins 90% du produit de la redevance perçu en 2012 par les autorités concédantes.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, **à la majorité des membres présents ou représentés**, (*une abstention : Mme HERY*), autorise le Président à signer un avenant au contrat de concession de la distribution publique d'électricité conforme au projet annexé à la présente délibération qui reprend les éléments mentionnés ci-dessus, cet avenant devant par ailleurs être signé par les représentants d'ERDF et d'EDF.

12. APPROBATION DU PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACCES A L'EMPLOI TITULAIRE

Le Président explique les besoins de la collectivité et les objectifs de la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, **à la majorité des membres présents ou représentés**, (*une abstention : Mme HERY*), approuve le rapport sur la situation des agents contractuels tel que présenté au Comité Technique Paritaire et décide en conséquence d'ouvrir, au titre du dispositif de sélection professionnelle, les postes suivants :

Filière : Sportive
Cadre d'emploi : Educateur des Activités Physique et Sportive
Année 2014 : 1 poste
Année 2015 : 1 poste

Les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets des exercices correspondants pour la création des emplois correspondant au tableau des effectifs.

Le Président est autorisé à procéder à l'information individualisée des agents contractuels employés par la collectivité sur le contenu du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire et les conditions générales de la titularisation.

Fin de la réunion à 21h00.



Jacques PELLETIER
Président